



HDF Info Spécial CA de l'AEFE

N°5 - juin 2017

Déclaration du SNES-FSU au CA de l'AEFE du 1er juin 2017

Après les élections présidentielles et en l'attente des résultats des élections législatives, on nous dit que nous serions entrés dans un contexte de renouvellement politique.

Aussi, nous espérons que cela se traduira par un nouveau cap pour l'AEFE offrant de réelles perspectives pour ses personnels qui ont subi de plein fouet la rigueur budgétaire induisant des suppressions de postes et des rémunérations jamais réévaluées. La situation de nombreux personnels, à l'étranger comme en centrale, s'est dégradée. Le désengagement de l'Etat s'est aussi traduit par des hausses des frais de scolarité impactant ainsi les familles de nos élèves.

Les incertitudes de moyens financiers et humains (liés notamment aux refus de détachements) ainsi que les insuffisances budgétaires doivent cesser dans un contexte où l'Education, en France comme dans les établissements français à l'étranger, constitue un élément essentiel de la cohésion nationale, de l'esprit d'ouverture et de dialogue. D'autre part, l'Agence doit rester un vecteur efficace dans la politique d'influence et de rayonnement de la France.

Le SNES-FSU le redit clairement : le nouveau pouvoir doit comprendre qu'il faut s'engager dans une politique volontariste à l'égard de l'établissement public. Le Ministère de l'Education nationale doit dès à présent revenir sur sa politique de restriction des détachements et les blocages qui pèsent sur les demandes des lauréats de concours recrutés locaux de l'AEFE qui ne peuvent revenir exercer comme titulaires dans leur ancien établissement. Nous le réaffirmons aussi, toute velléité de dégrader la situation administrative des personnels détachés à l'AEFE sera considérée comme un casus belli. La mobilisation lors de la semaine du 9 au 12 mai, à l'appel des syndicats de la FSU, prouve que l'inquiétude est grande et que les personnels sont mobilisés sur cette question.

Sommaire

Budget rectificatif n° 1 (BR1)	p. 2
Prise en charge des frais d'hébergement dans le cadre de missions en France	p. 4
Immobilier : Alger, Lisbonne, Londres	p. 5
Protocoles transactionnels d'indemnisation de cotisations	p. 5
Convention de groupement de commandes permanent avec l'Union de groupements d'achats publics (UGAP)	p. 6
Admissions en non-valeur	p. 6
Question diverse du SNES-FSU	p. 6



Budget rectificatif n° 1 (BR1)

Le directeur de l'AEFE a renouvelé ses félicitations aux différents services qui, malgré les problèmes techniques et informatiques (qui se résorbent doucement) ont pu réaliser ce BR1.

La réforme introduite par le décret GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) contribue à la mise en oeuvre des engagements européens de la France en matière de renforcement de la gouvernance des finances publiques et de mise en place de cadres budgétaires homogènes et cohérents pour l'ensemble des administrations publiques. Le dispositif réglementaire est en vigueur depuis le 1er janvier 2016. Son déploiement au niveau des services centraux et des établissements en gestion directe (EGD) dans les systèmes d'information financiers est partiellement réalisé.

Pour assurer une présentation plus ajustée des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) de l'opérateur au moment de la consolidation du budget des services centraux et des 35 budgets des EGD, **il est proposé une présentation des enveloppes de personnel, de fonctionnement, d'intervention et d'investissement corrigeant les doubléments de masses budgétaires.** En effet, les services centraux et les EGD retracent doublement certaines masses budgétaires. Par exemple, la participation à la rémunération des résidents donne lieu à la fois à une ouverture des crédits de paiement en dépenses de fonctionnement dans les EGD et en dépenses de personnel dans les services centraux.

1. Dépenses

Le premier poste de dépenses est l'enveloppe de personnel qui représente 781 M€ au niveau du budget de l'AEFE, 60 % avec doublement des masses budgétaires et 69 % hors doublement des masses budgétaires.

Le second poste de dépenses est le fonctionnement. Il est constitué principalement de dépenses d'entretien, de sécurité et de pilotage logistique des établissements pour 81,4 M€, de soutien à la politique éducative pour 43,8 M€ et d'accompagnement du réseau au travers du versement de subventions par une politique de co-financement des projets à hauteur de 20,9 M€.

L'aide à la scolarité se traduit par l'accompagnement financier des élèves boursiers pour 110 M€ soit respectivement 8 % et 10 % avec et hors doublement des masses budgétaires.

La programmation immobilière et la conservation en l'état des établissements mobilisent 87 M€ en investissement soit respectivement 7 % et 8 % avec et hors doublement des masses budgétaires.

2. Recettes

Le premier poste de recettes correspond aux recettes propres avec un montant de 675 M€ ramené à 526 M€ après retraitement des masses budgétaires des remontées de participations des EGD vers les services centraux pour 148,6 M€. Hors doublement des masses budgétaires les recettes propres pèsent 51 % contre 56 % avec doublement.

Le second poste de recettes correspond aux subventions pour charge de service public d'un montant de 388 M€. Elles ne sont pas impactées par le doublement des masses budgétaires mais voient leur poids augmenter de 6 points passant de 32 % à 38 %.

Le troisième poste de recettes correspond aux autres financements de l'Etat qui hors doublement des masses budgétaires et déduction sont l'aide à la scolarité (101,2 M€) et les bourses excellence major (3,549 M€). En effet, ce poste inclut des transferts des services centraux aux EGD (aide à la scolarité et subventions diverses). Le poids passe ainsi de 11 % à 10 %.

3. Par destination budgétaire stratégique AEFÉ

La nouvelle comptabilité budgétaire spécifique à l'AEFE, permet de recentrer les analyses sur les **3 destinations stratégiques** de l'AEFE :

« **L'excellence éducative** » est l'axe principal et prioritaire de l'AEFE qui porte **62 % des dépenses avec 812 M€**. Hors doublement des masses budgétaires, l'excellence éducative représente 72 % des dépenses incluant la rémunération et la formation des personnels des établissements conventionnés et en gestion directe du réseau. Ainsi, l'enveloppe de personnel pèse 94 % de l'axe « excellence éducative » avec 766 M€. Elle est complétée par des moyens en fonctionnement et investissement mobilisés par les établissements et le siège pour l'accueil des élèves à hauteur de 18,9 M€ et le pilotage pédagogique pour 17,7 M€.

« **Accompagner et faire vivre le réseau** » est l'axe le plus impacté par le doublement des masses budgétaires. En effet, les opérations budgétaires croisées représentent 179,2 M€ et intègrent principalement, les contributions des EGD au réseau avec les remontées de participation à la rémunération des résidents, les remboursements des accessoires de rémunérations et avances immobilières, la participation financière complémentaire, d'une part, et les versements de l'aide à la scolarité, des subventions au titre de la mutualisation et de la déconcentration des voyages aux EGD, d'autre part.

Ainsi, avec doublement des masses budgétaires, cet axe pèse 24 % des dépenses de l'AEFE avec 310 M€ contre 12 % et 131 M€ hors doublement des masses budgétaires. Hors doublement des masses budgétaires, l'axe « accompagner et faire vivre le réseau » devient le 3^{ème} axe de dépenses de l'AEFE. Les 131 M€ sont principalement constitués des versements de l'aide à la scolarité aux établissements (110 M€), des subventions hors sécurité au réseau conventionné et partenaire (7,3 M€) et des bourses excellence major (6,4 M€).

« **La modernisation du réseau** » concerne la gestion, la programmation immobilière et la mise en sécurité active et passive de nos établissements. Avec doublement des masses budgétaires, cet axe pèse 14 % des dépenses de l'Agence contre 16 % hors doublement des masses budgétaires. Avec 180 M€ de crédits budgétaires, il devient ainsi le 2^{ème} axe de l'AEFE devant l'axe « accompagner et faire vivre le réseau ». La gestion et la programmation immobilière constitue le 1^{er} poste de dépenses avec 135 M€ dont 70 M€ d'investissement et 19,1 M€ de dépenses de sécurité active et passive.

La gestion des établissements au travers des services supports (administratifs et informatiques) ne représentent que 34 M€ soit 3 % du budget total de l'AEFE. Le fonctionnement des services supports du siège représente 16 M€ soit 1 % du budget total de l'agence.

Equilibre général du budget global agrégé de l'AEFE

• **Les enveloppes budgétaires BR1-2017 de l'AEFE :**

- en fonctionnement : 324,9 M€ (146,2 M€ hors DMB)
- en masse salariale : 781 M€ (780 M€ hors DMB)
- en intervention : 110 M€ (110 M€ hors DMB)
- en investissement : 86,7 M€ (86,7 M€ hors DMB)
- en recettes : 1.205,2 M€ (1.025,9 M€ hors DMB).

• **Le solde budgétaire (dépenses - recettes) : - 97,2 M€**

Ce solde budgétaire intègre les dépenses d'investissement de l'année (86,7 M€) et l'impact de la restitution du reliquat des bourses (8,8 M€).

• **L'équilibre financier** conduit à une variation de trésorerie de - 93,7 M€.

• **Situation patrimoniale :**

L'équilibre général du budget se réalise par :

- un résultat prévisionnel : - 29,9 M€
- une capacité d'autofinancement (CAF) négative de : - 11,9 M€.

• **Investissement**

L'investissement est financé par les Agences France Trésor (9,8 M€, en trésorerie, non budgétaire) et prélèvement sur fonds de roulement.

• Equilibre global

Il est procédé à un prélèvement sur le fonds de roulement (FDR) de - 95 M€ dont 86,7 M€ liés aux investissements immobiliers.

Le niveau de FDR au BR1-2017 après prélèvement s'établit à : 214,9 M€.

Le niveau du besoin de fond de roulement : 41,1 M€.

Le niveau de trésorerie est de : 173,8 M€.

Pour le BR1 - 2017, le Conseil d'Administration de l'Agence vote :

- des autorisations d'emplois
- des autorisations budgétaires limitatives par enveloppe en AE et CP et un solde budgétaire en comptabilité budgétaire
- un équilibre financier avec des prévisions d'exécution budgétaire et de trésorerie
- une situation patrimoniale avec des prévisions comptables reconstituées.

Vote 5 abstentions et 4 contre (FSU)

Dans sa présentation écrite, dans le cadre des remontées des fonds des établissements du Maghreb, l'Agence mentionne que le problème de la convertibilité est résolu. Le SNES-FSU fait remarquer qu'il n'en est rien et demande à l'Agence de préciser quels sont les établissements qui ont bénéficié de la dérogation de change avec la Trésorerie générale et ceux qui ont dû recourir aux banques locales pour effectuer le change. A cette question précise l'Agence n'apporte pas de réponse.

Le SNES-FSU a souligné qu'à ce jour le Ministère des finances n'a pas donné l'autorisation de changer auprès des trésoreries des Ambassades, alors que le retard pris pour cette décision ne fait qu'aggraver les choses.

En Tunisie, après étude de l'évolution dinar/€, on constate que les dévaluations se sont enchaînées et le dinar est tombé au 31 mai 2017 à 0,3639 après avoir été à 0.461 début 2016, soit une chute de 21 %. Les pertes se chiffrent en millions de dinars pour les

établissements français de Tunisie puisque pour remonter les mêmes sommes en euros, ils doivent en remonter en réalité près de trois fois plus en dinars. Le SNES-FSU insiste sur cette question qui met en péril la capacité d'autofinancement de ces derniers sauf à augmenter sensiblement les frais de scolarité pour des familles déjà en difficultés. Que deviennent alors les projets immobiliers ?

Pour les établissements français d'Egypte, le problème est différent car, contrairement à ceux de Tunisie qui doivent payer des dettes de 2015, ils n'ont pas d'arriérés. Pour les établissements français du Maroc, la problématique est le coût payé aux banques en frais de changes qui va se chiffrer en centaines de milliers d'euros.

Aussi, le SNES-FSU demande à l'Agence d'envisager la possibilité de participer financièrement en faisant par exemple baisser le taux des remontées. La réponse donnée en séance est qu'une discussion est envisageable.

Prise en charge des frais d'hébergement dans le cadre de missions effectuées en France

Les déplacements temporaires des personnels de l'AEFE sont régis par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006. Les taux et barèmes d'indemnisation forfaitaires sont fixés par arrêtés. En raison de la configuration de l'AEFE installée sur deux sites (Nantes et Paris), des déplacements réguliers sont nécessaires.

Il s'avérerait indispensable de procéder à une dérogation avec un réajustement des tarifs pour un an en attendant de la mise en concurrence des prestations hôtelières. La prise en charge est portée à 80 euros pour Nantes et 120 pour Paris.

Voté à l'unanimité.

Immobilier

Restructuration du Lycée International Alexandre Dumas (LIAD) d'Alger

Il existe deux entités, le lycée situé dans le quartier de Ben Aknoun accueillant actuellement 1.071 élèves et l'école primaire, ouverte en 2012, avec 672 élèves. Pour répondre à une partie de la demande, l'AEFE s'est engagée dans un programme d'extension. Le budget global est estimé à 12 M€ avec une mobilisation des ressources propres dégagées par l'établissement pour un montant de 8M€ avec un démarrage prévu de travaux au dernier trimestre 2018 et une mise en service de l'extension, à la rentrée de septembre 2020.

Voté à l'unanimité.

Restructuration du Lycée Charles-Lepierre de Lisbonne

Le lycée Charles-Lepierre de Lisbonne est un établissement en gestion directe qui accueille 2.014 élèves, de la maternelle à la terminale. Contrairement à la présentation faite au CA, ce que le SNES-FSU a d'ailleurs relevé en séance, les effectifs augmentent de 16% sur 4 ans et plus d'une centaine de familles sont sur liste d'attente pour la rentrée prochaine. Des travaux de mise aux normes ont été réalisés mais des problèmes fonctionnels demeurent. Le projet envisagé vise à y apporter des réponses. Il prévoit la création de locaux communs, des rénovations et une extension pour un coût des

travaux estimé à 5,1M€ et un budget global de l'opération à 6,5M€ avec un démarrage de travaux, fin 2018 / début 2019.

Voté à l'unanimité.

Rénovation globale du site principal du Lycée Charles-de-Gaulle à Londres

Le Lycée est un EGD qui a fêté son centenaire en 2015 et compte près de 4.000 élèves dont plus de 80% sont Français. Cet établissement est installé sur quatre sites scolaires et une annexe sportive. Le site principal historique de South Kensington accueille aujourd'hui 2.728 élèves. Propriété de l'État français, il a fait l'objet d'un transfert de gestion à l'AEFE avec la signature fin 2013 d'une convention d'utilisation. Les effectifs mettent l'établissement en situation de saturation de ses locaux, ce qui pose d'importants problèmes de fonctionnement et de sécurité. Sur la base des expertises et diagnostics commandés, des études de faisabilité et de programmation réalisées ces dernières années, un schéma directeur de rénovation globale a été élaboré. Le budget global de l'opération est estimé à 17,7 M€ toutes dépenses confondues. Une première partie du financement avait été votée au CA en 2015 à hauteur de 4 M€. Un complément de budget est désormais nécessaire pour la poursuite de ce projet. L'intégralité du financement de cette opération peut être assurée par l'établissement sur ses fonds propres.

Voté à l'unanimité.

Protocoles transactionnels d'indemnisation de cotisations

Il s'agit d'une question sur laquelle le SNES-FSU est longuement intervenu au Comité technique et au Conseil d'Administration. Une partie des agents de droit local employés par les EGD du Maroc n'avait pas bénéficié d'une affiliation à une assurance vieillesse pour la période antérieure au 1er janvier 2001. L'AEFE a décidé de régulariser leur situation portant sur l'assurance vieillesse, en vue de la liquidation de la pension de ces personnels. 6 nouveaux dossiers sont présentés, après accord des personnels concernés.

Voté à l'unanimité.

Le Contrôleur général s'est inquiété de la possible existence d'autres cas qu'au Maroc. Effectivement, une situation identique (mais concernant un petit nombre d'agents) existe au Sénégal et les discussions sont en cours.

Le SNES-FSU saisit cette occasion pour rappeler la demande de régler rapidement la question de l'affiliation à une retraite complémentaire française pour les personnels de droit local de nationalité française évitant ainsi d'éventuels recours à venir.

Convention de groupement de commandes permanent avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP)

Au dernier CA avait été voté une série de conventions avec l'UGAP. A été votée à l'unanimité, la convention concernant les marchés, accords-cadres ou toute autre catégorie de contrats passés dans le domaine des prestations intellectuelles informatiques.

Voté à l'unanimité.

Admissions en non-valeur

3 créances de familles n'ayant pas acquitté les frais de scolarité de leur(s) enfant(s), et la dette étant irrécouvrable, ont été admises en non valeur à l'unanimité.

Question diverse du SNES-FSU

Faisant suite à notre question déposée au dernier Conseil d'administration, le SNES-FSU souhaite un point complet sur les renouvellements ou non de signature de conventions d'établissements, ainsi que sur d'éventuelles annonces de déconventionnement dans le réseau. Nous souhaitons notamment des précisions sur la situation de Calgary (réponse partielle donnée au dernier CA) et sur celle de Washington.

Pour Calgary, l'Agence répond que l'établissement a souhaité déconventionner à partir de septembre 2018. Dès décembre 2016, l'Agence s'est rendue sur place pour vérifier l'homologation et s'assurer de la réembauche des personnels qui souhaiteraient rester. Un document tripartite est rédigé qui recense tous les engagements.

Il nous est affirmé que la quasi-totalité des personnels auront une offre de réembauche avec des salaires supérieurs à ceux qu'ils touchent en tant que résidents.

Le SNES-FSU a demandé que le document tripartite soit porté à la connaissance des principaux intéressés et des administrateurs de l'AEFE.

Pour Washington, l'Agence est en discussion avec le Board et souhaite garder la convention ; un terrain d'entente est à trouver. Une mission sera diligentée dans une quinzaine de jours qui aura aussi comme objectif d'informer la communauté éducative. Le point d'achoppement est la nomination du chef d'établissement et la durée de son contrat : l'Agence entend, comme pour tout établissement du réseau, conserver cette prérogative alors que le Board la revendique.



Hors de France

Tél. : 01 40 63 29 41

site : <http://www.hdf.snes.edu>

Patrick SOLDAT,
Secrétaire national chargé des questions
hors de France et des COM,
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,
Laurent PICARD, Sébastien VILLE.
